



Commune de DORTAN (01590)

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SEANCE DU 28 JUIN 2016

Affiché le 5 juillet 2016.

Le Conseil municipal s'est réuni à 19h, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 22 juin 2016, sous la présidence de Mme Marianne DUBARE, Maire.

Etaient présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - André PERRIN Agnès PRUNIAUX - Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID-HENRIET - Hélène JACQUET - Alain BRITEL - Thierry REBERE Marie-Rose RIZZO - Ludovic SAILLARD - Agnès DUBOIS Stéphanie CORNATON - Fabien CHAVET - Isabelle SERRAND
Etaient excusés	Anaïs JULLIEN - Joël SUBTIL (procuration à Stéphanie CORNATON) Nicolas RIPPE (procuration à Isabelle SERRAND) - Janine DURET
Secrétaire de séance	Christophe DAVID-HENRIET
Conseillers en exercice : 19	Présents : 15 Votants : 17

APPROBATION COMPTE RENDU DU 25 MAI 2016

Le compte rendu du Conseil municipal du 25 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE DECISIONS N° 4

Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a été appelée à prendre dans le cadre de sa délégation.

N° 2016-014 du 03/06/2016	Contrat avec société SIGNAUX GIROD RHONE-ALPES, travaux marquages routiers du 03/06/2016 au 02/06/2020, pour un montant de 5 400 € HT par an
---------------------------	--

ACHAT TERRAINS ROUTE DE MAISSIAT

Agnès PRUNIAUX explique, au vu du plan distribué aux conseillers, que la Commune a donné un avis favorable à Mme VAUCHIER pour la création de 2 lots constructibles à Maissiat d'en Bas, à proximité du lotissement Les Molarets.

Elle précise qu'avec les adjoints, elle s'est rendue sur place et a constaté que la voie étant étroite à certains endroits, un alignement était nécessaire sur trois parties de la parcelle ZC 42, pour une superficie totale de 148 m² (2 x 26 m² et 1 x 68 m²).

Elle ajoute que Mme VAUCHIER avait, au moment de la construction du lotissement Les Molarets, accordé une servitude de passage pour la desserte de ce dernier sur la même parcelle ZC 42. La partie en question, de 238 m², est composée d'une voie et d'une partie de terrain engazonné où se situe un abribus.

Elle indique l'intérêt pour la Commune d'acquérir également cette parcelle et précise que la propriétaire accepte de céder les terrains, d'une superficie totale arpentée à 358 m², à l'euro symbolique.

Elle précise que les frais d'actes et de géomètre sont à la charge de la Commune.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE l'acquisition des terrains précités ;
- MANDATE Mme le Maire pour signer le protocole d'accord, les actes notariés ainsi que tous documents s'y rapportant.



Commune de DORTAN (01590)

BUDGET COMMUNE 2016 : DECISION MODIFICATIVE N° 2

Jean-Claude GAILLARD souhaite donner, pour information, les ratios reçus de la part des services fiscaux sur la situation de la Commune au 31/12/2015, par rapport au nombre d'habitants, pour la même catégorie démographique :

- impôts locaux : 227 € pour la Commune contre 280 € pour le Département et 295 € pour la Région ;
- encours de la dette : Commune 671 €, Département et Région 715 € ;
- annuités d'emprunts : Commune 84 €, Département 107 €, Région 102 €.

Il commente le tableau des dotations et précise que la DGF 2016 se monte à 232 000 €, soit 41 000 € de moins qu'en 2015.

Pour ce qui concerne le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales), il indique que, malgré les 25 000 € prévus cette année (par rapport aux 19 000 € de 2015), cette somme est insuffisante car le montant 2016, notifié en juin dernier, est de 39 294 €.

Il explique que, depuis 2011, la Commune a perdu 413 000 € de dotation et fait part de ses inquiétudes pour le budget 2017.

Il présente la décision modificative au budget comme suit :

- Section fonctionnement :
 - FPIC : rajout de 14 300 € pris sur les dépenses imprévues de fonctionnement
- Section investissement :
 - achat d'une imprimante pour l'école maternelle en remplacement de celle en panne : 266 €
 - achat d'un tableau blanc et d'un vidéoprojecteur suite au déménagement d'une salle de classe : 496 € + 1 630 €.

Les crédits étant insuffisants, il est proposé de prélever un montant total de 1 500 €, dont 1 000 € sur les dépenses imprévues et 500 € sur l'opération 155 « travaux 2016 ».

Délibération : oui à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Jean-Claude GAILLARD explique qu'avec Alain BRITEL ils ont rencontré les responsables des principales associations qui ont apprécié cette initiative et ont émis le souhait de la voir se renouveler chaque année.

La réunion portait, entre autres, sur les contraintes financières de la Commune, dues aux baisses de dotations, et sur l'éventualité d'une diminution des subventions accordées, ce que tous les intéressés ont parfaitement compris.

Jean-Claude GAILLARD présente un tableau récapitulatif des montants de subventions versées en 2015 et les montants 2016 après proposition de baisse de 5 %. Les associations touchant des subventions de faible montant ne seront pas concernées, ni les coopératives scolaires. Même si l'économie est faible, il faut la participation de tous.

Mme le Maire précise que, dorénavant, les associations qui désirent obtenir des subventions devront adresser une demande en Mairie, accompagnée des bilans et budgets prévisionnels.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE la baisse de 5 % du montant des subventions ;
- DECIDE de verser une subvention aux associations suivantes :

COMPTE	BENEFICIAIRES	MONTANT	OBJET
6574	ASDL	2 900 €	Fonctionnement
6574	ADAPEI	400 €	Fonctionnement
6574	Amicale donneurs de sang	50 €	Fonctionnement
6574	Association des livres	1 425 €	Fonctionnement
6574	Club des Cyclamens	366 €	Fonctionnement



Commune de DORTAN (01590)

COMPTE	BENEFICIAIRES	MONTANT	OBJET
6574	Club d'échecs Oyonnax Dortan	295 €	Fonctionnement
6574	Comité des fêtes	694 €	Fonctionnement
6748	Comité des fêtes	1 000 €	Fête de la musique
6574	Coopérative scolaire élémentaire	2 352 €	Fonctionnement
6574	Coopérative scolaire maternelle	1 218 €	Fonctionnement
6574	Jeunes sapeurs-pompiers	475 €	Fonctionnement
6574	Mogad'art	290 €	Fonctionnement
6574	Office national des anciens combattants	100 €	Fonctionnement
6574	Prévention routière	100 €	Fonctionnement
6574	RCLD	950 €	Fonctionnement
6574	Sentiers buissonniers	290 €	Fonctionnement
6574	Sentiers buissonniers (retraités sportifs)	290 €	Fonctionnement
6574	Sou des écoles	1 710 €	Fonctionnement
6574	Syndicat de chasse	290 €	Fonctionnement
6574	Tennis club de Dortan	950 €	Fonctionnement
6574	UDCVRA	100 €	Fonctionnement

AFFAIRES SCOLAIRES : RENTREE 2016/2017

A) AVENANT AU PEDT

Hélène JACQUET rappelle qu'une convention partenariale PEDT (Programme éducatif territorial) a été mise en place et qu'elle est nécessaire à l'attribution de l'aide financière de l'Etat aux TAP. Elle indique qu'il convient de passer un avenant à cette convention afin de la renouveler pour une nouvelle durée de 1 an et énumère les modifications apportées :

- public concerné : 12 enfants de moins de 3 ans, 46 entre 3 et 6 ans en maternelle et 112 enfants en élémentaire ;
- mode d'inscription aux activités proposées : coupon-réponse en juin 2016 pour la période du 01/09 au 19/10/2016 ;
- modalités d'information des familles : par le biais des écoles et par courriel ;
- nouveau temps d'activités périscolaires :
 - ✓ garderie de 11h30 à 12h15 par le personnel communal ;
 - ✓ nombre prévisionnel d'enfants concernés : 40 ;
 - ✓ nombre d'encadrants à prévoir : 3 ;
 - ✓ liste équipements mis à disposition : préau, cour de récréation, salle de restauration scolaire et salle de classe à l'école élémentaire ;
- articulation avec le projet d'école : non, ce dernier est en cours d'élaboration et devrait être réactualisé lors de la prochaine année scolaire ;
- périodicité d'évaluation du PEDT : une évaluation annuelle en avril (au lieu de 2).

Hélène JACQUET précise que cette année, 20 élèves de l'élémentaire et 12 à 13 enfants de maternelle ont participé aux TAP.

Mme le Maire tient à faire le point sur la situation des écoles pour la prochaine rentrée scolaire :

- une fermeture de classe en élémentaire. 20 départs d'élèves contre 12 arrivées. La situation continuera à être difficile pour encore 1 ou 2 ans ;
- du côté de l'école maternelle, 28 inscriptions dont 18 tout petits. Si la tendance se confirme, la question d'une ouverture de classe pourrait se poser.

Délibération : oui à l'unanimité.



Commune de DORTAN (01590)

B) PAVOISEMENT ET DENOMINATION DES ECOLES

Hélène JACQUET rappelle que le pavoisement des écoles est obligatoire. Une réunion a été organisée en janvier 2016 avec les enseignants, au cours de laquelle il leur a été demandé de réfléchir, avec leurs élèves, à des propositions de noms pour les 2 écoles.

Des suggestions ont été faites par les élèves de CM2 et le Conseil municipal des jeunes. Mme le Maire et les membres de l'Exécutif seraient plutôt favorables à des noms de personnages célèbres (scientifiques, prix nobel de la paix...).

Il est proposé de mettre en place une boîte à idées en Mairie et aux écoles afin de recueillir également l'avis des administrés.

Vote : 16 voix pour, 1 abstention

COURTS DE TENNIS : APPROBATION PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

Madame le Maire rappelle au Conseil que, dans le cadre de l'appel à projets au titre de la dotation territoriale 2016, l'aide financière du Département a été sollicitée pour des travaux sur les équipements sportifs communaux, notamment les courts de tennis.

Christophe DAVID-HENRIET ajoute que ces derniers, rénovés il y a 10 ans, sont en mauvais état. Les travaux prévus, se montant à 5 989.60 €, consistent en nettoyage, rebouchage des fissures et des trous, peinture et traçage.

Mme le Maire informe que le montant de la subvention du Département de l'Ain est de 15 % du montant HT des travaux et demande au Conseil d'approuver le plan de financement définitif du projet ainsi qu'il suit :

Montant HT des travaux	Recettes	Taux	Montant HT
5 989.60 €	Département – Dotation territoriale 2016	15 %	898.44 €
	Autofinancement		5 091.16 €

Délibération : oui à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL : MISE EN PLACE RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL)

Mme le Maire indique que le RIFSEEP, mis en place pour la fonction publique d'Etat, est transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose de :

- l'IFSE (indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise ;
- le CIA (complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, basé sur l'entretien professionnel).

Elle précise que :

- ce nouveau régime indemnitaire se substitue à la majorité des primes existantes. Il simplifie le système de primes et permet une meilleure prise en compte des postes occupés ;
- l'IFSE sera versée mensuellement ;
- le CIA sera versé annuellement et sera revu, selon la même périodicité, à partir des résultats des entretiens d'évaluation.

Elle ajoute que les groupes de classement des postes ont été déterminés par hiérarchisation des fonctions, en se basant sur l'organigramme de la Collectivité.

Elle indique les montants de base annuels maximum de référence pour l'Etat et donne les montants proposés pour la Commune.

Certains conseillers municipaux s'étonnent du montant de ce régime indemnitaire qui leur paraît trop élevé.



Commune de DORTAN (01590)

Mme le Maire précise que la mise en place du RIFSEEP prendra effet le 1^{er} juillet 2016 pour les cadres d'emplois des attachés, rédacteurs, adjoints administratifs, ATSEM, adjoints d'animation, techniciens territoriaux. Pour les cadres d'emplois des agents de maîtrise et adjoints techniques territoriaux, la date d'effet est fixée au 1^{er} jour du mois suivant la publication des arrêtés ministériels des corps d'Etat de référence.

Délibération : 10 voix pour et 7 abstentions.

SIEA (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E.COMMUNICATION DE L'AIN)

Mme le Maire explique que, lors de l'assemblée générale du 09/04/2016, il a été décidé de passer le nombre des AG du SIEA à 2 par an au lieu de 1 actuellement et ce, pour un meilleur fonctionnement.

Elle indique qu'il convient, à cet effet, de modifier les statuts du SIEA et de doubler le nombre de délégués suppléants pour des questions de quorum.

Elle ajoute qu'elle est déléguée titulaire et André PERRIN, suppléant.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE la modification des statuts du SIEA ;
- DESIGNER M. Ludovic SAILLARD en qualité de 2^{ème} délégué suppléant.

QUESTIONS DIVERSES

1. La Cité : Mme le Maire fait le point sur la réunion du 20 juin 2016 en présence de Mme la Sous-préfète, des représentants du Conseil départemental et de la SEMCODA, des membres de l'association La Cité Dortanaise.

Au cours de cette réunion, la SEMCODA a donné des réponses écrites aux questions de l'association, notamment le montant des loyers et s'est engagée à organiser une réunion publique le 19/09/2016, le lieu restant à déterminer.

Elle informe que l'enquête publique sur le déclassement d'une partie des voies internes de la Cité se tiendra en septembre. Un courrier d'information sera adressé à tous les habitants de la Cité et aux riverains.

2. Gens du voyage : Mme le Maire informe de 2 arrivées des gens du voyage sur le territoire de la Commune. Elle précise que cette présence pose un souci, principalement pour la fête du 14/07, le feu d'artifices étant tiré depuis le terrain occupé.

3. PLUiH : Agnès PRUNIAUX explique qu'une réunion publique sur le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est organisée le jeudi 30/06 à 19h à PORT. Elle précise que, retenues par d'autres obligations, ni elle-même, ni Isabelle SERRAND, toutes deux référentes PLUiH, ne pourront s'y rendre et demande si un élu peut représenter la Commune.

Elle ajoute qu'une réunion de lancement du PLUiH s'est tenue à IZERNORE le 22/06 au cours de laquelle l'équipe retenue a été présentée. Il s'agit du Cabinet VERDI-ENEIS Conseil. Un planning de réunions sera prochainement envoyé afin de préparer la validation du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) pour le 27/03/2017. Les études paysagères restent à faire.

Elle précise que la tendance est d'aller vers une économie de l'espace foncier et que l'augmentation prévue de la population sur les 36 communes de la CCHB pour les 10 ou 20 ans est très faible (+ 5 000 habitants). Il n'y aura pas de développement sur les zones agricoles. Une étude sur les nombreux logements vacants sera réalisée.

La séance est levée à 20h52.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

Le Secrétaire de séance,
Christophe DAVID-HENRIET

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.